

## PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE ES 2014 ET CONDITIONS D'UTILISATION

L'enquête ES-handicap est conduite tous les quatre ans par la DREES auprès de l'ensemble des établissements et des services pour personnes handicapées (11 250 structures). Elle permet de dresser un bilan de leur activité et de décrire leur personnel, ainsi que les personnes qu'ils accompagnent.

En 2014, 90 % des structures ont répondu à l'enquête ES-handicap.

L'enquête ES 2014 fournit :

- ✓ Un inventaire des structures au 31 décembre 2014 : activité, capacités d'accueil...
- ✓ Une description des adultes, adolescents et enfants accueillis au 31 décembre 2014
- ✓ Une description des adultes, adolescents et enfants sortis au cours de l'année 2014
- ✓ Une description des principales caractéristiques du personnel en place dans les structures au 31 décembre 2014

Champ de l'enquête<sup>1</sup>:

### *1) Les établissements d'éducation spécialisée et les services pour les enfants handicapés :*

La plupart des établissements pour enfants sont spécialisés par type de déficience.

Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux enfants atteints de déficience à prédominance intellectuelle et proposent une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique.

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants présentant des troubles du comportement qui perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle. Leur objectif est de favoriser le retour à un dispositif éducatif ordinaire ou adapté.

Les établissements pour enfants polyhandicapés (EP) accompagnent des enfants présentant un handicap grave à expression multiple associant déficiences motrices et déficiences mentales, qui entraînent une restriction de leur autonomie et nécessitent une assistance constante pour les actes de la vie quotidienne.

Les instituts d'Éducation Motrice (IEM) proposent des prises en charge pour les enfants ayant une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Les établissements pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans un établissement d'enseignement ordinaire ou adapté. Ces établissements leur assurent par conséquent soins et éducation spécialisée.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) interviennent quant à eux sur les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Ils apportent un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

L'enquête interroge également les jardins d'enfants spécialisés, les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.

### *2) Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle :*

Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure d'au moins un tiers à celle d'un travailleur valide.

---

<sup>1</sup> Cf. fichier « Champ\_enquête ES2014.pdf » pour les catégories FINESS correspondantes.

Les centres de pré-orientation (CPO) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés et un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.

Les centres de rééducation professionnelle (CRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

Les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et/ou professionnelle (UEROS) accueillent en stage les personnes présentant une lésion cérébrale acquise. Au terme du stage, la personne est conseillée sur une orientation sociale et/ou professionnelle.

### 3) *Les établissements centrés sur l'hébergement pour les adultes handicapés :*

Les foyers d'hébergement ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'ESAT ou d'entreprises du milieu ordinaire, parmi lesquelles les entreprises adaptées (entreprises du milieu ordinaire employant au moins 80 % de travailleurs handicapés).

Les foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler mais ayant une certaine autonomie physique et intellectuelle.

Les maisons d'accueil spécialisé (MAS) accueillent des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.

Les foyers d'accueil médicalisé (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées (voire polyhandicapées) qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.

Les foyers d'accueil polyvalent ont été créés en 2005. Il s'agit des foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et une prise en charge médicalisée.

Les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les adultes handicapés sont également enquêtés.

Entre 2010 et 2014, plusieurs foyers occupationnels ou polyvalents sont devenus des FAM et des établissements expérimentaux des foyers occupationnels.

### 4) *Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (SAMSAH)*

Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie et de leurs activités sociales.

Les bases d'exploitation de l'enquête rassemblent les réponses détaillées des structures à l'ensemble du questionnaire d'enquête. L'ensemble des structures de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer a été enquêté. Dans chacune des bases de données fournies figure donc une pondération qui permet de produire au niveau national des résultats exhaustifs pour chaque catégorie de structure. Ces pondérations n'ayant pas été calculées en tenant compte des données régionales, l'utilisateur devra être vigilant lorsqu'il effectue des analyses au niveau régional, et tenir compte des taux de réponse à l'enquête à ce niveau.

Les marges de calage au niveau régional, c'est-à-dire les capacités installées par catégorie d'établissements issues du répertoire FINISS, sont fournies pour les utilisateurs qui souhaiteraient calculer des pondérations régionales (fichier « marges ES2014.xlsx »).

Afin de rendre anonymes ces informations, le numéro FINISS de la structure a été remplacé par un numéro d'ordre non significatif.

L'utilisation des données devra être conforme aux lois et réglementations sur l'obligation et le secret en matière de statistique et d'informatique, actuellement en vigueur (loi n° 51-711 du 7 juin modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques). Elle ne devra pas avoir pour conséquence la diffusion d'informations particulières à un établissement ou permettant d'identifier les établissements, ni comporter d'élément susceptible de permettre l'identification directe ou indirecte d'individus.

Les articles, communications, ouvrages, publications et autres supports utilisant les données indiqueront par une note leur origine : « source : Drees, enquête ES-Handicap 2014 ».

#### Les informations fournies

Les données sont sous forme de tables SAS.

Le dictionnaire des codes, les nomenclatures associées et les marges de calage régionales sous forme de fichiers EXCEL.

Les fiches du questionnaire d'enquête sous forme d'un fichier PDF.

#### Publications :

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/etablissements-de-sante-sociaux-et-medico-sociaux/article/l-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes>

[http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF\\_ActivePath=P,432,434](http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,432,434)

Ida Falinower (DREES), 2016, « L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014 », Études et Résultats, n°975, Drees, septembre.